Décision n° 2021-2050
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 22 septembre 2021
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le Directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 22 septembre 2021,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2021-2050
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 22 septembre 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198902007	M. DUCROCQ CHRISTOPHE	62 NORDAUSQUES	1 VHF
199007708	ARIANEGROUP SAS	33 LE HAILLAN	2 VHF
199100636	ARIANEGROUP SAS	33 LE HAILLAN	2 UHF
199109307	SARL LENS AMBULANCES	62 LENS	2 UHF
199110411	ARIANEGROUP SAS	33 STE HELENE	1 UHF
199700688	SOC DU CANAL DE PROVENCE & D'AMENAG DE LA REG PROVENCALE	13 LE THOLONET	1 UHF
200002138	GEODIS AUTOMOTIVE EST	90 DANJOUTIN	1 UHF
200201674	METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	13 ST MARTIN DE CRAU	1 UHF
200401925	SOC DU CANAL DE PROVENCE & D'AMENAG DE LA REG PROVENCALE	13 ST CANNAT	1 UHF
200500691	SOC DU CANAL DE PROVENCE & D'AMENAG DE LA REG PROVENCALE	83 LA CRAU	1 UHF
200701107	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS ARTOIS-GOHELLE	62 LIEVIN	16 UHF
201000424	SOC DU CANAL DE PROVENCE & D'AMENAG DE LA REG PROVENCALE	13 ST CANNAT	1 UHF
201101046	ESPACE PLUS	78 MONTIGNY BRETONNEUX	1 UHF
201101670	VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE SNC	95 ARGENTEUIL	1 UHF
201300098	SOC DU CANAL DE PROVENCE & D'AMENAG DE LA REG PROVENCALE	83 LA MOTTE	1 UHF
201400802	ORANGE	31 TOULOUSE	1 VHF
201700911	SOCIETE DU TELEPHERIQUE DU SALEVE	74 ETREMBIERES	2 UHF
201701085	SOCIETE DES ETUDES ORNITHOLOGIQUES REUNION	97 ST ANDRE	1 UHF
201800202	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	93 ROMAINVILLE	5 UHF
201800888	SZELEST SECURITE	17 SALIGNAC SUR CHARENTE	2 UHF
201801202	MEDIAPRO FRANCE	92 BOULOGNE BILLANCOURT	8 UHF
202000284	PROGUARD	49 ANGERS	2 UHF
202001335	EIFFAGE CONSTRUCTION YVELINES	78 MONTESSON	2 UHF
202100166	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	56 ARZON	1 UHF